Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215602251-20260323-DELIB20260320_8-DE

Commune de SAINT-LERY
6, Rue de la Mairie
56430 Saint Léry
02.97.22.68.76

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 Mars 2026

CONSEILLERS En exercice : **11**	L'an deux mille vingt-six le 20 Mars à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Léry se sont réunis en salle du conseil sur convocation de Mr MANENC Daniel, Maire sortant.
Présents : **10**	Mr BROUETTE François, Mr BUIS Philippe, Mme CONOIR Dominique, Mme DAVY Emmanuelle, Mr GILBERT Bruno, Mr MANENC Daniel, Mr MAROT Daniel, Mme PIRIOU Frédérique, Mr PROVOST Michel, Mme ROCHERON Isabelle.
Absent : 0	
Pouvoirs : **1**	Mme ZUCCOLOTTO Sophie à Mme ROCHERON Isabelle
Secrétaire de séance	Mme DAVY Emmanuelle
Date de convocation	16 Mars 2026

DELIBERATION20260320 - 8 :
ELECTION DES DELEGUES A MORBIHAN ENERGIES
(SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU MORBIHAN)

Monsieur le Maire expose :

Dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus.

Notre commune est membre de Morbihan Energies. A ce titre, le Conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués. Aucun délégué suppléant n'est admis.

Ces deux délégués représenteront la commune au sein du collège électoral de secteur compétent, chargé d'élire les représentants de secteur appelés à siéger au comité syndical de Morbihan Énergies, conformément aux statuts.

Le choix de nos deux délégués :

- doit porter uniquement sur deux membres de notre Conseil municipal.
- ne doit pas porter sur des conseillers municipaux qui sont également des agents employés par Morbihan Energies ou par une commune morbihannaise.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée et désignent, à l'unanimité :

- **M. GILBERT Bruno**
- **M. BROUETTE François**

Certifié exécutoire compte rendu de la transmission
En préfecture le 23 Mars 2026
Affichée le 23 Mars 2026

Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie certifiée conforme au
Registre des Délibérations
A St LERY, le 20 Mars 2026.
Le Maire,
Mr Daniel MANENC

MAIRIE de St LÉRY
56430 MORBIHAN